

SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 – DENOMINATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ – ACHETEUR PUBLIC

**SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN
8, Place Jean Baptiste Bertin
SAINT JORES
50250 MONTSENELLE**

2 - PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée selon l'ordonnance n° L2123-1 du Code de la commande publique relative aux marchés publics et selon l'article R2123-1 à R 2123-6.

3 - OBJET DU MARCHÉ

Accord cadre de prestations intellectuelles : Accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et systèmes agricoles sur les Aires d'Alimentation de Captages de l'Isthme du Cotentin. Cadre du 2nd programme d'actions période 2025-2030.

4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le présent accord-cadre concerne :

L'accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles

Les prestations de la présente consultation sont destinées à l'accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles. Cet accompagnement portera sur les deux principales thématiques suivantes :

- La fertilisation et la gestion de l'interculture afin d'éviter tout risque de fuite de nitrates vers la nappe
- La gestion de la protection des cultures contre les adventices, les maladies et les ravageurs afin de réduire la pression d'usage des produits phytosanitaires sur le territoire concerné

Le marché est d'une durée de 3 ans à compter de sa notification.

5 – MODALITES D’OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les dossiers pourront être retirés à l’adresse internet du profil acheteur : <https://www.manche-repro.com>

6 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises par voie électronique à l’adresse suivante : <https://www.manche-repro.com> suivant les instructions figurant dans le règlement de consultation.

7 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Mercredi 22 juillet 2026 à 12 H 00

8 – JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT

- Documents figurants aux articles R2143-3 et suivants du Code de la commande publique.
- Mémoire technique (voir article 6.2 du règlement de la consultation.

9 – CRITERES UTILISES POUR L’ATTRIBUTION DES MARCHES

Le jugement des offres destiné à déterminer l’offre économiquement la plus avantageuse sera effectué en tenant compte des critères hiérarchisés et pondérés définis dans le règlement de la consultation.

10 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Voir règlement de la consultation.

11 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les candidats pourront transmettre leur demande par l’intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l’adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-securises.fr/perso/manche-repro>

12 – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de Caen

13 – DATE D’ENVOI DE L’AVIS A LA PUBLICATION :

Le lundi 8 juin 2026